

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2013

Présents

M. FESQUET Pierre, Maire

Mesdames CHOQUET Christine- LAUZE M.Christine-JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie-

Messieurs :- DIVOUX Etienne- FAURE François- RIGAL Frédéric- DELEMAR

Hugues - PASCAL J.Pierre

Excusé : M. GODÉ Philippe

M. VEDRINES J.Luc donne pouvoir à M. FAURE François

Secrétaire de la séance:

M.Etienne DIVOUX

Ordre du jour:

Nomination secrétaire de séance

* Délibérations :

1- Délibération pour la convention ATESAT

2- Achat de panneaux signalisation territoire "Causses Cévennes"

3- Convention chantier ABPS

* Hébergement du site de Moissac

* Questions diverses.

Délibérations du conseil:

1/ Convention ATESAT avec la DDT : M. le Maire rappelle la nécessité de renouveler cette convention avec la DDT qui aide la commune dans ses missions de base : logement - habitat et voirie (en particulier dans les programmes globalisés) et ses missions complémentaires à savoir l'aménagement de carrefour - classement des voies communales qui est en relation directe avec la Dotation Globale Forfaitaire.

Il précise qu'il faudrait utiliser plus cette aide avec les services de la DDT en ce qui concerne les bâtiments avant de faire intervenir un architecte (coût plus élevé).

La cotisation est de 152 €/an

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2/ Commande panneau d'information : M. le Maire donne lecture du courrier envoyé par l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes reçu le 10 Mai.

Celle-ci propose l'acquisition de panneau d'information "Causses et Cévennes Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Les membres du conseil précisent que la commune de Moissac n'est pas inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO mais qu'il serait intéressant de placer ce type de panneau à côté de la Stèle à St Roman de Tousque. En effet, depuis ce site, le public a une vue sur le territoire classé patrimoine de l'UNESCO.

Le coût du panneau et du mat est de 271 € TTC. En fonction des besoins recensés sur le territoire, l'Entente pourra organiser un groupement de commandes permettant ainsi d'en réduire le coût.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3/ Convention de partenariat : M. le Maire présente au conseil municipal une nouvelle demande de l'organisme de formation "Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches" (ABPS) intitulé : Certificat de Qualification Professionnel niveau II.

Les ABPS propose la restauration du mur de clôture descendant vers le parking de la mairie.

Les objectifs de la formation :

* **Apporter** les connaissances théoriques, pratiques et techniques nécessaires pour la restauration des ouvrages en pierre sèche,

* **Faciliter** les rencontres des stagiaires avec les entreprises spécialisées

* **Permettre** de préparer l'épreuve du Certificat "ouvrier professionnel en pierre sèche".

Les propositions financières sont les suivantes : coût des repas des stagiaires et de leur formateur - coût de l'hébergement et achat des pierres - soit un total d'environ 3 000 €.

La date d'intervention des travaux serait Septembre/Octobre 2013.

M. le Maire précise également que ces travaux n'étant pas prévus au Budget Primitif 2013 pourrait être mandatés sur le Programme Voirie mais qu'il serait aussi nécessaire d'attendre le résultat de l'appel d'offres du Programme Globalisé sur le Salt.

Après ces recommandations, le conseil municipal fait remarquer également qu'il serait judicieux de prévenir le propriétaire riverain de ce mur.

Les membres du conseil donne mandat au Maire pour signer cette Convention si toutes les conditions sont respectées.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4/ Affectation PED 2013 :

Le Conseil Général a attribué la somme de 5 920 € pour le Plan d'Equipement Départemental 2013.

Lors de la séance du 13 mars 2013, il avait été convenu d'affecter la somme du PED 2013 aux travaux 2ème tranche d'enfouissement du réseau électrique du Fez Rolland mais la délibération n'avait pas été prise.

Les membres du conseil municipal adopte donc cette délibération à savoir :

France Télécom 8 441.19 €

ERDF 5 926.56 €

TOTAL 14 367.75 €

Participation 2013PED 5 920.00 €

Quote part communale 8 447.75 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5/ Attribution de demande de subventions :

M. le Maire évoque les demandes d'aide financière faites par :

* L'Eveil aquatique en cévennes : l'activité natation grâce à la piscine privée du Mas d'Arbousses a toujours autant de succès mais pose toujours des problèmes de trésorerie à cette association qui sollicite une nouvelle fois la commune.

Le conseil municipal, comme les années précédentes, propose une subvention de 100 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* Le Foyer rural de la vallée française : M. le Maire rappelle que le Foyer Rural de la vallée Française organise de nombreuses manifestations, celui-ci demande un soutien financier pour l'année 2013 de 500 €. Pour M. le Maire, l'objectif serait qu'il y ait au moins un spectacle organisé sur la commune.

Les membres de l'assemblée sont d'accord avec la réserve du maire.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6/ Site internet Intercommunal :

Lors du dernier conseil, la demande de la communauté de communes pour le financement du site (soit 900 €/commune) n'était pas très clair aussi le conseil municipal de Moissac ne s'était pas prononcé et a demandé plus d'informations.

Ce site permettrait :

* d'informer les habitants sur la vie administrative, sociale, culturelle etc...du territoire,

* de partager des documents de manière confidentielle et sécurisée pour les élus et les secrétaires de mairie.

Le coût serait de **5 684.60 € TTC** soit **710.60 €** par commune.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7/ Création d'un dépôt de livres communal :

M. le Maire a rencontré M. le directeur de la Bibliothèque Départementale pour une journée de travail concernant les missions de la BDP. La BDP propose de créer une bibliothèque de type dépôt, c'est le classement le moins contraignant il suffit d'une seule personne référente et d'un espace approprié.

Cet espace est proposé dans l'école à St Roman de Tousque.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8/ Convention :

Une convention doit être signée avec le club des Aînés Ruraux afin de régulariser l'occupation de la salle du conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES :

La route du Tourel VC 14 a été recalibrée partiellement (entreprise Rouvière), cette opération a fait l'objet d'une participation du Groupement Forestier. Cette voirie a été prise en compte dans le cadre des dégâts causés par les "intempéries 2011" ; la portion recalibrée sera donc retirée du marché qui avait été attribué à l'entreprise Legrand (coût évalué à 3000 €). Cette économie permettra d'effectuer des travaux sur la route du lotissement de la Corniche

Fête des écoles : 21 juin 2013

Ball Trap à St Roman : 22 Juin 2013

Repas de la commune : 25 Mai 2013